

# FICHE SIGNALÉTIQUE

AAP AHS Conditioner Yellow

## Section 1 : IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE L'ENTREPRISE

**Nom du produit :** AAP AHS Conditioner Yellow  
**Numéro de produit:** V29201  
**Usage du produit :** Revitalisant.  
**Distributeur:** Zep Vehicle Care  
11627 178 St.  
Edmonton, AB T5S 1N6 Canada  
**Numéro de téléphone :** 1-877-326-9274  
**Numéro de téléphone d'urgence :** Pour informations sur la fiche signalétique:  
Technical Services 1-780-453-8100  
Pour les urgences médicales et les situations d'urgence liées au transport: CANUTEC (24heures) 1-613-996-6666  
**Date de la préparation :** Août 7, 2015

## Section 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

### DESCRIPTION GÉNÉRALE DES RISQUES

DANGER

MATÉRIEL CORROSIF - PROVOQUE DES BRÛLURES. PEUT CAUSER UNE SENSIBILISATION RESPIRATOIRE. PEUT CAUSER UNE SENSIBILISATION CUTANÉE.

**Effets potentiels sur la santé :** Voir la section 11 pour plus d'information.

**Voies d'exposition :** Contact avec la peau, contact avec les yeux, inhalation, et ingestion.

**Yeux :** Provoque des brûlures.

**Peau :** Provoque des brûlures. Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

**Ingestion :** Provoque des brûlures. Peut être nocif si avalé. Peut causer un malaise gastro-intestinal, des nausées ou des vomissements.

**Inhalation :** Peut causer l'irritation des voies respiratoires. Peut causer une sensibilisation respiratoire.

**Effets chroniques :** Peut entraîner une sensibilisation par inhalation et par contact avec la peau. Toux, inconfort, difficultés respiratoires ou essoufflement.

**Signes et symptômes :** Irritation sévères des yeux, avec rougeur prononcée et douleur. Peut causer des brûlures.

**Conditions médicales aggravées en cas d'exposition :** Asthme. Allergies.

**Organes cibles :** La peau, les yeux, l'appareil gastro-intestinal, les voies respiratoires.

**Effets potentiels sur l'environnement :** Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. Voir la section 12 pour plus d'information.

## Section 3 : COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Ingrédient	Numéro CAS	Pd. %
Acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-16	68584-22-5	10 - 30
5-Hydroxy-1-(4-sulfophényl)-4-(4-sulfophénylazo)pyrazole-3-carboxylate de trisodium	1934-21-0	1 - 5
Éther de dipropylèneglycol et de méthyle	34590-94-8	1 - 5

# FICHE SIGNALÉTIQUE

AAP AHS Conditioner Yellow

Alkyl(de suif)amines éthoxylées	61791-26-2	1 - 5
Glycol de polypropylène	25322-69-4	1 - 5
Monoéthanolamine	141-43-5	0.5 - 1.5
Acide citrique	77-92-9	0.5 - 1.5
Éthanol	64-17-5	0.5 - 1.5
Acide sulfurique	7664-93-9	0.1 - 1

## Section 4 : PREMIERS SECOURS

**Contact avec les yeux :** En cas de contact, rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau pendant au moins 15 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles de contact si l'opération est aisée. Consulter immédiatement un médecin.

**Contact avec la peau :** En cas de contact, rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau. Retirer les vêtements/souliers contaminés. Laver les vêtements avant de les porter à nouveau. Consulter immédiatement un médecin.

**Inhalation :** En cas d'inhalation, transporter à l'air frais la personne exposée. Si elle ne respire plus, pratiquer la respiration artificielle. En cas de difficultés respiratoires, appliquer un masque à oxygène. Consulter un médecin en cas de malaise.

**Ingestion :** Si le produit a été ingéré, ne PAS provoquer le vomissement à moins que ceci ait été demandé par du personnel médical. Ne jamais administrer quoi que ce soit par voie orale à une personne inconsciente. Appeler immédiatement un centre antipoison ou un médecin.

**Conseils généraux :** En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible, lui montrer l'étiquette ou la fiche signalétique).

**Avis aux médecins :** Les symptômes peuvent ne pas apparaître immédiatement.

## Section 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

**Inflammabilité :** Ininflammable d'après les critères du SIMDUT.

**Produits extincteurs :**

**Moyens d'extinction appropriés :** Poudre, eau pulvérisée, mousse, dioxyde de carbone.

**Moyens d'extinction inappropriés :** Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

**Produits de combustion :** Peut inclure, sans s'y limiter : oxydes de carbone, oxydes d'azote, oxydes de soufre.

**Données sur l'explosibilité :**

**Sensibilité aux chocs :** Pas disponible.

**Sensibilité aux décharges électro-statiques :** Pas disponible.

**Protection pour les pompiers :** Rester en amont du vent par rapport à l'incendie. Porter un habit pare feu complet incluant un équipement de respiration (SCBA).

## Section 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

**Précautions individuelles :** Porter les vêtements protecteurs recommandés dans la section 8. Isoler la zone de danger et interdire l'accès au personnel non protégé et non autorisé.

**Précautions environnementales :** Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations de drainage, les égouts, les fossés et les cours d'eau. Pour empêcher une contamination de l'environnement, réduire au minimum la consommation d'eau.

# FICHE SIGNALÉTIQUE

AAP AHS Conditioner Yellow

**Méthodes de contention :** Contenir et/ou absorber le déversement avec une substance inerte (par ex. du sable ou de la vermiculite) puis placer ensuite dans un conteneur adapté. Ne pas laisser s'écouler dans les égouts ni dans les cours d'eau. Utiliser l'équipement de protection personnelle (EPP) approprié.

**Méthodes de nettoyage :** Déblayer la substance avec une pelle et la placer dans un conteneur de récupération. Ventiler la zone.

**Autre information :** Pas disponible.

## Section 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

### Manipulation :

Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas avaler. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols. Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Se laver les mains avant de manger, de boire ou de fumer.

### Stockage :

Conserver sous clé et hors de la portée des enfants. Conserver le récipient bien fermé et dans un endroit bien ventilé. Conserver dans un endroit frais.

## Section 8 : CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

### Directives d'exposition

Ingrédient	Limites d'exposition ACGIH-TLV
Acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-16	Pas disponible.
5-Hydroxy-1-(4-sulfophényl)-4-(4-sulfophénylazo)pyrazole-3-carboxylate de trisodium	Pas disponible.
Éther de dipropylèneglycol et de méthyle	100 ppm
Alkyl(de suif)amines éthoxylées	Pas disponible.
Glycol de polypropylène	Pas disponible.
Monoéthanolamine	3 ppm
Acide citrique	Pas disponible.
Éthanol	Pas disponible.
Acide sulfurique	0.2 mg/m <sup>3</sup>

**Mesures d'ingénierie :** Aérer/ventiler les lieux pour garder l'exposition aux niveaux de poussières en suspension, émanations chimiques, fumée, etc., en dessous des limites permises.

### Protection individuelle :

**Protection pour les yeux et le visage :** Lunettes de protection avec écrans latéraux.

**Protection des mains :** Porter des gants résistant aux produits chimiques.

**Protection de la peau et du corps :** Porter un vêtement de protection approprié.

**Protection respiratoire :** En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

**Considérations sur l'hygiène générale :** À manipuler selon les pratiques de sécurité et d'hygiène industrielles établies.

## Section 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

<b>Apparence :</b>	Pas disponible.
<b>Couleur :</b>	Orange.
<b>Odeur :</b>	Légère odeur.

# FICHE SIGNALÉTIQUE

AAP AHS Conditioner Yellow

<b>Seuil de l'odeur :</b>	Pas disponible.
<b>État physique :</b>	Liquide.
<b>pH:</b>	< 1.1
<b>Viscosité :</b>	Pas disponible.
<b>Point de congélation :</b>	Pas disponible.
<b>Point d'ébullition :</b>	> 100 °C (> 212 °F)
<b>Point d'éclair :</b>	> 100 °C (> 212 °F)
<b>Taux d'évaporation :</b>	Pas disponible.
<b>Seuil minimal d'inflammabilité :</b>	Pas disponible.
<b>Seuil maximal d'inflammabilité :</b>	Pas disponible.
<b>Pression de vapeur :</b>	Pas disponible.
<b>Densité de vapeur :</b>	Pas disponible.
<b>Poids spécifique :</b>	1.045 - 1.055 g/cm <sup>3</sup>
<b>Solubilité dans l'eau :</b>	Pas disponible.
<b>Coefficient de répartition eau/huile :</b>	Pas disponible.
<b>Température d'auto-inflammabilité :</b>	Pas disponible.
<b>Pourcent volatil, Pd. % :</b>	Pas disponible.
<b>COV, Pd. % :</b>	Pas disponible.

## Section 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

**Stabilité :** Stable dans les conditions normales d'entreposage.

**Conditions de réactivité :** Chaleur. Matériaux incompatibles.

**Matériaux incompatibles :** Oxydants.

**Produits de décomposition dangereux :** Peut inclure, sans s'y limiter : oxydes de carbone, oxydes d'azote, oxydes de soufre.

**Possibilité de réactions dangereuses :** Aucun dans les conditions normales d'utilisation.

## Section 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

### EFFETS DE L'EXPOSITION AIGUË

#### Analyse des ingrédients

<b>Ingrédient</b>	<b>DL50 (orale)</b>	<b>CL50</b>
Acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-16	530 mg/kg, rat	Pas disponible.
5-Hydroxy-1-(4-sulfophényl)-4-(4-sulfophénylazo)pyrazole-3-carboxylate de trisodium	12750 mg/kg, souris	Pas disponible.
Éther de dipropylèneglycol et de méthyle	5400 µL/kg, rat	Pas disponible.
Alkyl(de suif)amines éthoxylées	500 mg/kg, rat	Pas disponible.
Glycol de polypropylène	3750 mg/kg, rat	Pas disponible.
Monoéthanolamine	1720 mg/kg, rat	Pas disponible.
Acide citrique	3000 mg/kg, rat	Pas disponible.
Éthanol	7060 mg/kg, rat	124.7 mg/L 4hr, rat
Acide sulfurique	2140 mg/kg, rat	160 mg/m <sup>3</sup> 4hr, souris

# FICHE SIGNALÉTIQUE

AAP AHS Conditioner Yellow

- Yeux :** Provoque des brûlures. Irritation sévères des yeux, avec rougeur prononcée et douleur. Peut causer des brûlures.
- Peau :** Provoque des brûlures. Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. Les symptômes peuvent inclure une irritation, des rougeurs, de la douleur, des cloques, des brûlures sévères de la peau.
- Ingestion :** Provoque des brûlures. Peut être nocif si avalé. Peut causer un malaise gastro-intestinal, des nausées ou des vomissements.
- Inhalation :** Peut causer l'irritation des voies respiratoires. Peut causer une sensibilisation respiratoire. Toux, inconfort, difficultés respiratoires ou essoufflement.

## EFFETS DE L'EXPOSITION CHRONIQUE

**Organes cibles :** Pas disponible.

**Effets chroniques :** N'est pas dangereux d'après les critères du SIMDUT.

**Cancérogénicité :** N'est pas dangereux d'après les critères du SIMDUT.

## Ingrédient

## Produits chimiques listés comme étant cancérogènes ou potentiellement cancérogènes. \*

Acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-16	Non listé.
5-Hydroxy-1-(4-sulfophényl)-4-(4-sulfophénylazo)pyrazole-3-carboxylate de trisodium	Non listé.
Éther de dipropylèneglycol et de méthyle	Non listé.
Alkyl(de suif)amines éthoxylées	Non listé.
Glycol de polypropylène	Non listé.
Monoéthanolamine	Non listé.
Acide citrique	Non listé.
Éthanol	Not listed.
Acide sulfurique	G-A2, I-1 (brouillards et vapeurs)

\* Voir la section 15 pour plus d'information.

**Mutagénicité :** N'est pas dangereux d'après les critères du SIMDUT.

**Effets sur la reproduction :** N'est pas dangereux d'après les critères du SIMDUT.

## Effets développementaux :

**Tératogénicité :** N'est pas dangereux d'après les critères du SIMDUT.

**Embryotoxicité :** N'est pas dangereux d'après les critères du SIMDUT.

**Sensibilisation des voies respiratoires :** Dangereux d'après les critères du SIMDUT.

**Sensibilisation de la peau :** Dangereux d'après les critères du SIMDUT.

**Matières toxicologiquement synergiques :** Pas disponible.

## Section 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

**Écotoxicité:** Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

**Persistance et dégradabilité :** Pas disponible.

**Bioaccumulation / accumulation :** Pas disponible.

**Mobilité dans l'environnement :** Pas disponible.

# FICHE SIGNALÉTIQUE

AAP AHS Conditioner Yellow

## Section 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

### Instructions relatives à l'élimination des résidus :

Ces matériaux doivent être éliminés dans le respect de toutes les réglementations locales, régionales, provinciales et fédérales.

## Section 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

### Appellation réglementaire en vertu du TMD

UN2586; Acides alkylsulfoniques, liquides; Classe 8, GE III

Quantité limitée ( $\leq 5L$ )

## Section 15 : INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

### Réglementations fédérales

**Canada** : Ce produit a été classé en fonction des critères de risque du Règlement sur les produits contrôlés et la fiche signalétique renferme tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits contrôlés.

### Inventaires du monde

#### Ingrédient

#### Canada LIS/LES

Acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-16

LIS

5-Hydroxy-1-(4-sulfophényl)-4-(4-sulfophénylazo)pyrazole-3-carboxylate de trisodium

LIS

Éther de dipropylèneglycol et de méthyle

LIS

Alkyl(de suif)amines éthoxylées

LIS

Glycol de polypropylène

LIS

Monoéthanolamine

LIS

Acide citrique

LIS

Éthanol

LIS

Acide sulfurique

LIS

### HMIS - Système d'identification des matières dangereuses

Santé - 3\*

Inflammabilité - 1

Risque Physique - 0

EPP - B

### NFPA - Association nationale de protection contre l'incendie:

Santé - 3

Inflammabilité - 1

Réactivité - 0

Estimation de risque : 0 = minimal, 1 = faible, 2 = modéré, 3 = grave, 4 = extrême

### Classification du SIMDUT :

Catégorie D2A - Sensibilisation des voies respiratoires

Catégorie D2B - Sensibilisation de la peau

Catégorie E - Matières corrosives

### Symboles de SIMDUT :



# FICHE SIGNALÉTIQUE

## AAP AHS Conditioner Yellow

### AGENCE DE SOURCE DES CLASSIFICATIONS CANCÉRIGÈNES :

- ACGIH (G)** Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux.  
A1 - Confirmé étant carcinogène à l'homme.  
A2 - Présumé carcinogène à l'homme.  
A3 - Carcinogène animal.  
A4 - Non qualifiable comme carcinogène à l'homme.  
A5 - Non présumé carcinogène à l'homme.
- IARC (I)** Centre International de Recherche sur le Cancer.  
1 - L'agent (mélange) est carcinogène à l'homme.  
2A - L'agent (mélange) est probablement carcinogène à l'homme; une évidence limitée que celui-ci est carcinogène à l'homme est disponible et une évidence qu'il est carcinogène chez les animaux est aussi reconnue.  
2B - L'agent (mélange) est possiblement carcinogène à l'homme; une évidence limitée que celui-ci est carcinogène à l'homme est disponible du fait qu'il n'y a pas d'évidence suffisante qu'il est carcinogène chez les animaux d'expérimentation.  
3 - L'agent (mélange, exposition, circonstance) n'est pas classifiable du point de vue s'il est carcinogène chez l'homme.  
4 - L'agent (mélange, exposition, circonstance) n'est probablement pas carcinogène à l'homme.
- NTP (N)** Programme national de toxicologie.  
1 - Connu être carcinogène.  
2 - Anticipation raisonnable d'être carcinogène.

### Section 16 : AUTRES INFORMATIONS

#### Clause d'exonération de responsabilité :

L'information contenue dans ce document s'applique à ce matériel spécifique comme fourni. Il peut ne pas être valide pour ce matériel si il est employé en combinaison avec n'importe quels autres matériaux. Il est la responsabilité de l'utilisateur de se satisfaire quant à la convenance et perfection de cette information pour le propre usage particulier de l'utilisateur.

**Date d'échéance :** Août 7, 2018

**Numéro de version :** 1.0

**Préparé par :** Nexreg Compliance Inc.  
Téléphone:: (519) 488-5126  
[www.nexreg.com](http://www.nexreg.com)